



**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil de Communauté**

Séance du lundi 15 novembre 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCI du Doubs -
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 3.2, 3.3, 3.4, 3.6, 3.7, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3,
7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 8.1, 8.2, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 10.1

Les rapports 3.1 et 3.5 ont été reportés

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h45

Étaient présents : Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessous : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRON (jusqu'au rapport 1.1.2) Avenne-Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN (jusqu'au rapport 3.4), Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA (jusqu'au rapport 7.8), Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre GOVIGNAUX, Lazhar HAKKAR (à partir du rapport 1.1.1), Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au rapport 5.2), Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENET (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 7.8), Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Boussières : Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 1.1.2) Champagny : Claude VOIDEY (représenté par Michel GABRIEL) Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon-le-Duc : Philippe GUILLAUME Chauceune : Bernard VOUGNON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT (représenté par Jean-Claude FORESTIER) Deluz : Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET (représentée par Joël BEAUJARDIN) Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON (à partir du rapport 1.1.1), Pierre CONTOZ (représenté par Hervé TOURNOUX) Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Novillars : Bernard BOURDAIS Osselle : Jacques MENIGOZ (représenté par Danielle GIRARDOT) Pelousey : Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilly-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE (représenté par S. ZECCHINI jusqu'au 0.1 et présent à partir du rapport 1.1.1) Pugy : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.1) Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire-Arcier : Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1).

Étaient absents : Arnagey : Thomas JAVAUX Besançon : Hayatte AKODAD, Pascal BONNET, Martine BULTOT, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET, Valérie HINCELIN, Sylvie JEANNIN, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Béatrice RONZI, Joëlle SCHIRRER Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Boussières : Bertrand ASTRIC Chaleze : Christophe CURTY Champoux : Thierry CHATOT Chatillon-le-Duc : Denis GALLET Chaudefontaine : Jacky LOUISON Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : Jean-Pierre PROST Gennes : Jean SIMONDON Larnod : Gisèle ARDIET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Morre : Gérard VALLET Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE Pelousey : Catherine BARTHELET Pirey : Jacques COINTET Pouilly-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET Routelle : Claude SIMONIN Thise : Bernard MOYSE Torpes : Bernard LAURENT Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER.

Secrétaire de séance : Alain BLESSEMAILLE

Procurations de vote :

Mandants : N. BODIN (à partir du rapport 3.6), P. BONNET, B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 0.1), Y.M. DAHOUI, J.J. DEMONET, F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI, J.M. GIRERD, N. GUILLEMET, V. HINCELIN, C. MICHEL, M. OMOURI, J. PANIER, J. SCHIRRER, C. TISSIER (jusqu'au rapport 0.1), B. ASTRIC, R. REYLE (à partir du rapport 1.1.3), D. GALLET, G. VALLET, G. ARDIET, P. BELUCHE, C. BARTHELET, J.M. BOUSSET, B. MOYSE,

Mandataires : J.L. FOUSSERET (à partir du rapport 3.6), E. PEQUIGNOT, C. DEVESA (jusqu'au rapport 0.1), J.P. GOVIGNAUX, J.C. ROY, M. LOYAT, L. HAKKAR, J. ROSSELOT, E. ALAUZET, F. PRESSE, S. WANLIN, E. SASSARD, F. FELLMANN, D. GENDRAUD, C. THIEBAUT (jusqu'au rapport 0.1), R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.3), P. GUILLAUME, J.M. CAYUELA, M.N. LATHUILIERE, B. BOURDAIS, C. OYTANA, S. ZECCHINI, J. TARBOURIECH.

Délibération n°2010/001220

Rapport n°1.1.3 - Orientations Budgétaires Déchets 2011

Orientations Budgétaires Déchets 2011

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Résumé :

Les Orientations budgétaires du Budget Annexe Déchets s'inscrivent dans les principes du projet de mandat arrêtés par délibération du Conseil de Communauté en date du 21 octobre 2008.

Il est à noter que le Budget 2011 ainsi que le PPIF 2011/2015 seront étudiés lors de la séance du Conseil de Communauté du 16 décembre 2010. A cette occasion sera présentée une prospective relative à l'évolution de la REOM sur la période 2011/2014 prenant en compte les orientations budgétaires du SYBERT dont les appels à contribution représentent, pour rappel, environ 60 % des dépenses de fonctionnement.

Considérant l'incidence de ces orientations telles qu'appréhendées dans le présent rapport, le Bureau confirme les remarques de la commission n°1 « Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC ».

Ainsi, les travaux permettant de lisser au mieux l'évolution de la REOM, tant du côté de la Direction de la Gestion des Déchets que du Sybert, doivent se poursuivre.

Le présent rapport introduit le débat d'Orientations Budgétaires que le Conseil de Communauté doit tenir obligatoirement chaque année dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif. Il est rappelé que ce débat n'a aucun caractère décisionnel mais que son contenu doit faire l'objet d'une délibération conformément à la loi.

Ce rapport prend en compte les différentes phases du projet de mandat en matière de gestion des déchets, adoptées par le Conseil de Communauté par délibération en date du 21 octobre 2008.

I. Actions développées du projet de mandat

La mise en œuvre de ce projet de mandat a jusqu'à présent permis :

- pour les 58 communes périphériques :
 - l'harmonisation des modalités de pré-collecte par la généralisation de la présentation des OM en bac « pucés »,
 - l'harmonisation des fréquences de collecte en porte à porte (hebdomadaire pour les ordures ménagères résiduelles et bimensuelle pour les OM recyclables),
- pour les 59 communes du Grand Besançon :
 - le développement de la sectorisation des collectes en porte à porte sur les 5 jours ouvrables de la semaine avec mode de rattrapage de jour férié unique,
 - l'harmonisation du geste de tri.

II. Actions en cours de réalisation

La seconde partie de ce projet de mandat doit permettre l'avènement effectif de la Redevance Incitative. Ainsi, dans sa séance du 25 mars 2010, le Conseil de Communauté fixait les objectifs et le cadre de mise en place de cette nouvelle RI.

Les présentes orientations prennent ainsi en considération les effets financiers induits par la mise en œuvre en 2012 d'une Redevance Incitative reposant principalement sur le levier de la pesée des déchets résiduels et secondairement sur le comptage du nombre de levées des bacs à déchets résiduels.

Il est à noter que le PPIF 2010/2014 voté par le Conseil de Communauté dans sa séance du 15 novembre 2009, n'intégrait pas la mise en place d'une RI sur des critères aussi ambitieux (pesée + levée).

Parallèlement au développement du projet de mandat communautaire, le SYBERT a adopté au cours de sa séance du 22 juin 2010 différentes décisions et actions d'accompagnement qu'il souhaite mener sur l'ensemble de son territoire jusqu'à l'horizon 2015 :

- tout faire pour se passer à terme de la ligne 3d'incinération et ne pas réaliser d'investissements lourds de traitement,
- opter pour une politique forte de prévention et de gestion locale de la matière organique,
- réorganiser les déchetteries,
- préparer la mise en place d'un nouveau geste de tri des plastiques,
- construire un quai de transfert pour optimiser les flux existants,
- optimiser la 3^{ème} ligne d'incinération.

Le Comité Syndical a adopté ce programme et a autorisé le Président à lancer les consultations qui permettront la réalisation des actions prévues dès 2011. Les marchés correspondants ne sont pas encore attribués. Aussi, les présentes orientations sont préparées sur des estimations qui devront être également déclinées dans le PPIF communautaire.

III. Budget annexe gestion des déchets : présentation des orientations budgétaires 2011 par section

A/ Section d'investissement

I. Les dépenses

La mise en place du projet de gestion des déchets a nécessité une Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Les crédits prévus pour cette prestation au titre de l'année 2011 s'élèveront à 70 K€. Pour rappel, 260 K€ ont été ouverts au titre de 2009 et 2010 ce qui portera le montant final de cette AMO à 330 K€.

L'enveloppe relative aux acquisitions de mobiliers et matériels (296 K€ en 2011) doit tenir compte cette année de l'acquisition des logiciels nécessaires à la mise en place de la pesée intégrée. Une première estimation, découlant du dialogue compétitif en cours actuellement avec 4 groupements d'entreprises, situe cette dépense à environ 270 K€.

Il sera également nécessaire de prévoir dans cette même rubrique l'acquisition de lecteurs RFID portables indispensables à la lecture des puces installées sur les conteneurs pour les différentes équipes opérationnelles de la Direction (estimation 15 K€).

Le programme d'acquisition de conteneurs et de puces en vue d'harmoniser les modalités de collecte sur le Grand Besançon a démarré en 2010 sur le secteur de la périphérie. Il doit se poursuivre sur la Ville de Besançon au cours de 2011.

La rubrique « Acquisition de conteneurs » doit être dotée de 600 K€. Ces crédits permettront :

- le remplacement des bacs trop vétustes du secteur de Besançon qui ne permettent pas l'implantation de puces d'identification,
- la fourniture de puces d'identification à installer sur les bacs du secteur de Besançon,
- le renouvellement normal du parc.

Une dotation de 120 K€ devra être inscrite pour le programme d'acquisition de Points d'Apport Volontaire (PAV). Elle permettra :

- le renouvellement ordinaire du parc de PAV,
- la densification du réseau de PAV notamment pour la collecte du verre afin de notamment faciliter le geste de tri des usagers de l'habitat collectif,
- le financement de la part restant à la charge de la CAGB dans le cadre de l'implantation de conteneurs enterrés ou semi-enterrés par les communes.

La rubrique « Véhicules » est prévue à hauteur de 550 K€ pour 2011. Cette dotation correspond essentiellement à l'acquisition du matériel embarqué nécessaire à l'identification des puces et à la pesée des bacs.

Il s'agit d'une première estimation découlant du dialogue compétitif en cours actuellement avec 4 groupements d'entreprises.

Pour mémoire, les crédits nécessaires au renouvellement et à l'adaptation du parc de BOM à la pesée s'élèvent à 1 760 K€ (valeur estimée 2011). Le vote de l'enveloppe nécessaire a fait l'objet d'une décision modificative en 2010 à hauteur de 1 430 K€, le reste (330 K€) ayant été voté au BP 2010.

A l'issue de ce renouvellement, le parc de BOM sera ou neuf ou très récent. Sauf évolution du périmètre d'intervention de la régie ou accident, il ne sera donc pas nécessaire, pendant plusieurs années, d'en inscrire de nouvelles en acquisition.

Le remboursement de la dette en capital s'établira à 12 K€ en 2011 contre 45 K€ en 2010 avec l'extinction de l'un des deux emprunts en cours de remboursement sur le budget annexe. A titre indicatif, l'encours relatif à cet emprunt se montera à 84 K€ fin 2011. Toutefois, l'encours global sur le budget annexe déchets est appelé à fortement progresser fin d'année 2011 lors de l'encaissement de l'emprunt venant en financement du programme de renouvellement et d'adaptation du parc de BOM.

2. Les recettes

Une subvention d'investissement de l'ADEME pour un montant de 700 K€ sera inscrite. Elle viendra partiellement financer le programme d'investissement lié à la mise en place de la Redevance Incitative (BOM, matériel embarqué, bacs, puces, logiciels...).

Il sera nécessaire de prévoir au compte 2182 la somme de 166 K€ correspondant à la valeur comptable des BOM qui seront cédées. Il s'agit là d'une opération d'ordre trouvant sa contrepartie en dépenses au compte 675 en section de fonctionnement.

Le compte 28 « Amortissements » enregistre une hausse importante de l'ordre de 125 K€ entre 2010 et 2011 pour s'établir à 783 K€ ayant principalement pour origine un accroissement de la valeur du parc de conteneurs à amortir.

3. Prévision du Compte Administratif 2010

Une première évaluation du solde du Compte Administratif 2010 laisse entrevoir un excédent d'investissement à hauteur de 657 K€ contre 1 588 K€ en 2009. Cet excédent a été largement utilisé à la mise en œuvre du programme d'investissement relatif à la première partie du projet de mandat correspondant à la conteneurisation de la périphérie.

L'estimation des restes à réaliser en dépenses d'investissement sur 2011 est évalué à 1 763 K€ et en recettes à 1 430 K€. Le solde des RAR ressort ainsi à 333 K€. Ces RAR seront l'objet de la première décision modificative de 2011.

B/ Section de fonctionnement

I. Les dépenses

a/ Les dépenses liées aux prestations de traitement des déchets facturées par le SYBERT

Les premières estimations relatives aux prestations de traitement permettent de situer la hausse à environ + 4,7 % en comparaison des réalisations estimées pour 2010.

Les hypothèses retenues concernant les différentes prestations de traitement correspondent à des estimations.

	Réalizations estimées 2010			2011			Evolution			
	PU	base estimées	total	PU	base estimées	total	Evol 2011/2010 en %	Evol. 2011/2010 en valeur	Evol 2011/2010 par hab	Sur la REOM en %
	(1)			(2)						
Incinération	88,50 €	37 600	3 327 600 €	89,00 €	36 900	3 284 100 €	-1,3%	43 500 €	- 0,25 €	-0,3%
Déchetteries	19,45 €	176 627	3 435 395 €	20,45 €	176 627	3 612 022 €	5,1%	176 627 €	1,00 €	1,1%
Prévention	0,45 €	176 627	79 482 €	0,45 €	176 627	79 482 €	0,0%	- €	- €	0,0%
Administration	2,97 €	176 627	524 582 €	3,50 €	176 627	618 195 €	17,8%	93 612 €	0,53 €	0,6%
Valorisation organique	0,44 €	176 627	77 716 €	1,44 €	176 627	254 343 €	227,3%	176 627 €	1,00 €	1,1%
Tri	164,64 €	11 000	1 811 040 €	160,00 €	11 500	1 840 000 €	1,6%	28 960 €	0,16 €	0,2%
			9 255 815 €			9 688 142 €	4,7%	432 326 €	- 2,45 €	2,7%

(1) dont TGAP à 3,5 €

(2) dont TGAP à 4 €

Ces hypothèses d'évolution des charges de traitement génèrent une évolution de + 2,7 % de la masse de REOM à recouvrer.

b/ Les charges de personnel

Globalement, le poste « Charges de personnel » (4 460 K€) est en hausse de 3,5 % en comparaison des estimations de réalisations de 2010.

Il faut toutefois noter que déduction faite des crédits affectés à l'opération de conteneurisation tant en 2010 que 2011, la hausse du poste personnel ressort à + 1 % entre 2010 et 2011.

La dotation prévue prend en compte les conséquences liées à l'ensemble des mouvements de personnel (retraites, embauches, mutations...) intervenus et à intervenir d'ici à la fin de l'année 2011 ainsi que le Glissement Vieillesse Technicité.

Elle permettra en outre la réalisation en régie de l'opération d'installation des bacs et des puces électroniques sur le secteur de Besançon (30 000 bacs à traiter) ainsi que la récupération des informations indispensables à la mise à niveau de la base de données usagers. Cette opération débutera en janvier 2011 et nécessitera l'embauche en contrat à durée déterminée de 6 agents techniques pour une durée de 6 mois. Ces équipes terrain seront pilotées par 4 techniciens pour lesquels la mission en cours sera prolongée jusqu'à la fin de 2011.

Par ailleurs, l'établissement du nouveau règlement de collecte communautaire nécessitera également l'embauche d'un agent en contrat à durée déterminée sur une période estimée à 1 an.

Les crédits de personnel dédiés à l'opération de mise en place de la RI s'élèveront à environ 240 K€ pour 2011.

c/ Les dépenses de prestations de collecte

Collecte des déchets résiduels et recyclables : le renouvellement intégral des marchés de collecte est intervenu le 1^{er} juillet 2010. La prévision 2011 concernant ces deux prestations (collecte des déchets résiduels et recyclables) est estimée à 1 560 K€ soit en hausse de 8,4 % en comparaison des estimations de réalisations 2010. Cette variation s'explique par une indexation prévisionnelle à hauteur de + 4 % de la prestation et par la différence de prix existant entre les anciens marchés ayant pris fin en juin 2010 et le nouveau marché unique.

Cette enveloppe comprend également le marché de rupture de charge pour 120 K€ due à l'éloignement du site de tri des déchets recyclables de la société Nicollin à Corcelles Ferrières. Il est à noter que cette prestation disparaîtra totalement lors de la mise en service du nouveau centre de tri courant du 2^d semestre 2012.

Collecte du verre : la prévision (383 K€) est établie sur la base d'un tonnage estimé de 5 800 tonnes et d'un tarif unitaire révisé à 66 € la tonne.

Collecte du carton : l'évolution des tonnages attendus et l'indexation du marché en cours conduisent à un maintien de la prévision pour 2011 à 90 K€.

d/ Les autres prestations

L'achèvement de la conteneurisation sur la périphérie, permet une baisse des crédits affectés à cette opération sur plusieurs postes budgétaires.

- le poste « Prestations diverses » baisse ainsi de 55 K€ (prestation INTERMED, publipostages...),
- les prestations relatives aux campagnes de communication sont réduites de 40 K€ et passent à 100 K€ en 2011.

L'entretien et la maintenance du matériel embarqué lié à la pesée des déchets génèrent une nouvelle dépense.

Une première estimation découlant du dialogue compétitif en cours actuellement avec 4 groupements d'entreprises laisse entrevoir un coût annuel de l'ordre de 180 K€. Compte tenu de la date probable de livraison des BOM neuves en 2011, la prestation ne concernerait que la moitié de l'année et s'élèverait donc à 90 K€.

Au compte 675 apparaît la somme de 166 K€ correspondant à la valeur comptable des BOM cédées. Il s'agit là d'une opération d'ordre trouvant sa contrepartie en recettes au compte 2182 en section d'investissement.

Les autres rubriques de moindre importance en volume ou non impactées par l'opération de conteneurisation sont simplement reconduites au même niveau.

2. Les recettes

Afin d'équilibrer les dépenses de fonctionnement de 2011, il apparaît nécessaire de faire évoluer la prévision en masse de la Redevance des ménages d'environ + 7,5 % en comparaison des prévisions d'encaissement de 2010. Compte tenu de l'évolution naturelle des bases de facturation constatée au cours de ces dernières années, la hausse moyenne des tarifs de la REOM des ménages pour 2011 est estimée à 7 %.

Ainsi, le tarif 2011 moyen pondéré de la REOM des ménages s'établirait à 77 € par habitant contre 71,9 € en 2010.

Les recettes prévisionnelles d'encaissement de la REOM ménages et non ménages, s'établissent à 15 781 K€ pour 2011.

L'autre poste de recettes important du budget concerne l'encaissement de subventions. En dehors du financement ponctuel de la mise en place de la REOM incitative par l'ADEME (893 K€ au titre de 2011), la principale aide émane d'Eco-Emballages dont le soutien à la valorisation des déchets recyclables est évalué à environ 1 310 K€ en hausse de 40 K€.

Par ailleurs, Eco Folio, autre éco-organisme, soutient la valorisation matière des imprimés non sollicités produits par les ménages (exemple publicités). L'aide attendue annuellement s'élève à environ 120 K€.

Le total des aides attendues au titre de 2011 se monte à 2 323 K€.

Prévision du Compte Administratif 2010 : les premières simulations des réalisations 2010 de la section de fonctionnement laissent entrevoir un résultat positif de l'ordre de 50 K€.

Considérant l'incidence de ces orientations telles qu'appréhendées aujourd'hui, la Commission n°1 « Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC » propose que ces OB Déchets 2011 soient réétudiées afin de lisser l'évolution de la REOM, tant du côté de la Direction de la Gestion des Déchets que du Sybert (pilotage des projets en 2011 et pour les années suivantes, ingénierie financière telle que le recours à l'emprunt).

Le Bureau a échangé sur les perspectives et leurs déclinaisons financières en 2011, tant pour les opérations de collecte des déchets que de traitement, et il confirme la nécessité de poursuivre les analyses qui permettront de limiter l'impact financier des projets liés à la gestion des déchets sur la nouvelle Redevance Incitative.

Le Conseil de Communauté a débattu des Orientations Budgétaires 2011 du Budget Annexe Déchets.

RECU 18 NOV 2010

Pour extrait conforme,

Le Président